

Route du RoM
(Royan – Mortagne sur Gironde)
Du 8 au 9 Septembre 2018
Baie de Royan – Port de Mortagne
Régates de Royan
Grade 5C

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE : sans objet

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5^e - 4^e - 3^e] catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation [côtière] de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais de préinscription (20€ déduits lors de la confirmation des inscriptions), aux *Régates de Royan* au plus tard le **Samedi 1 septembre à 18 heures**

- 3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- le certificat de jauge ou de conformité si effectué .

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

- **25€ par bateau (5€ de frais d'inscription et 20€ pour le repas du skipper)**
- + **20€ par équipier (repas) organisé par l'AUPMG de Mortagne**

5. PROGRAMME

- 5.1 Samedi 8 septembre : Club des régates de Royan
- Confirmation des inscriptions : à 12H30 à 13H30
 - Briefing : à 13H30
 - Mise à disposition : à 14H15
 - Arrivée à Mortagne entre 17H et 18H (Ecluse)

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

disponibles à la confirmation des inscriptions le : Samedi 8 septembre

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront *[de type côtier]*, précisés lors du briefing.

7.2 L'emplacement de la zone de course : baie de Royan et bouées du chenal de la Gironde.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT (2 groupes)

REGATE : Régate (bateaux HN Osiris)

9.3 Le système de classement est le suivant : système de points a minima

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *le système temps sur temps*

RALLYE : Un classement convivial en temps réel pour les bateaux faisant uniquement le déplacement.

10. PLACE AU PORT

Port de Royan : 3 jours avant et 3 jours après.

Port de Mortagne : gratuité pour la nuit du samedi.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

La remise des prix se fera à Mortagne lors du repas du Samedi soir.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

regates.royan@wanadoo.fr TEL : 05 46 05 44 13

Fiche d'inscription téléchargeable sur le site : www.regatesderoyan.com

